

- 4 juin 1853—Code de justice militaire pour l'armée de mer. B. des L. 11e série, n. 5667.
- 21 juin 1853—Décret qui détermine, en exécution des art. 2 et 34 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, le ressort des conseils de guerre et des tribunaux maritimes de chaque arrondissement maritime dans toute l'étendue du territoire de l'empire. B. des L. 11e série, n. 5704.
- 21 juin 1853—Décret indiquant, selon le grade, le rang, ou l'emploi de l'accusé, la composition des conseils de guerre pour le jugement des divers individus qui, dans les services de la marine, sont assimilés aux marins ou militaires, aux termes des art. 10 et 13 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, et de l'art. 2 du décret du 21 juin 1853. B. des L. 11e série, n. 5706.
- 21 juin 1853—Décret rendu en exécution de l'art. 369 du Code de justice militaire pour l'armée de mer, du sénatus-consulte du 4 juin 1853 et de l'art. 21 du décret du 21 juin 1853, sur la police et la discipline dans les ports, arsenaux et autres établissements de la marine dans les colonies et à bord des bâtiments de l'État. B. des L. 11e série, n. 5707.
- 22 janvier 1852—Décret portant application aux colonies de diverses lois de la métropole. B. des L. 10e série, n. 3832, notamment des lois et décrets dont suit la nomenclature :
- Décret du 18 août 1807, qui prescrit les formes à suivre pour les saisies-arrêts ou oppositions entre les mains des receveurs ou administrateurs des caisses de deniers publics.—Loi du 12 novembre 1803 relative au privilège du trésor public pour le recouvrement des contributions directes, ensemble les art. 13, 14, 15 et 16 de la loi du 3 novembre 1790 relatifs aux biens des fabriques et autres établissements.—L'art. 147 de la loi du 3 frimaire an VII sur le paiement de la contribution foncière des biens tenus à ferme ou à loyer.—Les art. 22 et 23 de la loi du 21 avril 1832 relatifs à la responsabilité des propriétaires et principaux locataires pour la contribution personnelle et mobilière due par les locataires.—Les art. 36 et 43 du décret du 24 juin 1843 sur l'organisation et le service des huissiers en ce qui concerne la remise par les huissiers des exploits et pièces de leur ministère.—La loi du 21 mai 1834 sur les détenteurs d'armes et de munitions de guerre.—La loi du 9 juin 1841 sur les ventes judiciaires de biens immeubles que le décret du 27 avril 1848 sur l'expropriation forcée a déclaré exécutoire aux colonies; les art. 4 et 2 sous certaines modifications qui sont et demeurent maintenues.—La loi du 24 mai 1832 relative à la saisie des rentes constituées sur particuliers.—La loi du 7 juin 1848 sur les attroupements.—Les art. 12, 13 et 18 du décret du 28 juillet 1848 sur les clubs en ce qui concerne les pénalités, en cas de réunion d'un club après sa dissolution ou sa suspension; l'interdiction des sociétés secrètes; l'admission des circonstances atténuantes dans les condamnations.—La loi du 30 juillet 1830 relative à la publicité des contrats de mariage, et autres lois et décrets spécialement promulgués par le présent arrêté.
- 30 avril 1852—Décret sur le régime de la presse aux colonies, promulguant les lois et décrets qui y sont indiqués. B. des L. 11e série, n. 266.
- 13 février 1852—Décret relatif à l'immigration des travailleurs dans les colonies, aux engagements de travail et aux obligations des travailleurs et de ceux qui les emploient, à la police rurale et à la répression du vagabondage. B. des L. 10e série, n. 3724.
- 27 mars 1852—Décret sur l'immigration d'Europe et hors d'Europe à destination des colonies françaises. B. des L. 10e série, n. 3958.
- 8 avril 1863—Décret portant que la loi du 6 décembre 1850 sur le désaveu de paternité en cas de séparation de corps, déclarée applicable à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, est rendue exécutoire dans les autres colonies françaises. B. des L. 11e série, n. 4179.
- 24 mai 1823—Loi relative à l'autorisation et à l'existence légale des congrégations et communautés religieuses de femmes. B. des L. 8e série, n. 821.
- 24 janvier 1852—Décret portant des dispositions nouvelles pour l'autorisation à donner aux congrégations et communautés religieuses de femmes. B. des L. 10e série, n. 3600.
- 18 germinal an X—Loi relative à l'organisation des cultes. Articles organiques de la convention du 26 messidor an IX. B. des L. 3e série, n. 1344.
- 29 février 1852—Décret relatif à la médaille militaire instituée par le décret du 22 janvier 1852. B. des L. 10e série, n. 3785.
- 4 pluviose an XII—Arrêté concernant les acceptations de legs faits aux hospices et aux pauvres. B. des L. 3e série, n. 3340.
- 12 août 1807—Décret sur le mode d'acceptation des dons et legs faits aux fabriques, aux établissements d'instruction publique et aux communes. B. des L. 4e série, n. 2658.
- 9 janvier 1817—Loi sur les donations et legs faits aux établissements ecclésiastiques. B. des L. 4e série, n. 1454.
- 2 avril 1817—Ordonnance qui détermine les règles à suivre pour l'acceptation et l'emploi des dons et legs qui peuvent être faits en faveur tant des établissements ecclésiastiques que tous autres établissements d'utilité publique, en vertu de la loi du 2 janvier 1817 et de l'article 910 du Code civil. B. des L. 7e série, n. 4093.
- 14 janvier 1831—Ordonnance relative aux donations et legs, acquisitions et donations de biens concernant les établissements ecclésiastiques et les communautés religieuses de femmes. B. des L. 9e série, n. 974.